



Contexte

Le Pôle Relais Zones Humides Tropicales, créé en 2012, co-animé par le Comité français de l'UICN et le Conservatoire du Littoral, est une initiative française mise en place afin de mieux préserver les zones humides tropicales. Il a pour vocation de travailler sur l'ensemble des zones humides, aussi bien littorales qu'intérieures, dans les Outre-Mer français situés dans les trois grands bassins océaniques : Atlantique (Antilles françaises, Guyane), Océan Indien (Mayotte, La Réunion) et Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française).


Le Pôle fait partie du réseau des Pôles-relais zones humides, créés en 2001 dans la lignée du 1^{er} Plan national en faveur des zones humides pour susciter et accompagner les initiatives locales en faveur de la gestion durable de ces milieux. Depuis 2008, ce réseau des Pôles-relais est coordonné par l'ONEMA (maintenant Agence Française de la Biodiversité) qui apporte un appui au Ministère en charge de l'environnement pour soutenir la politique nationale en ce domaine. Le Pôle échange avec l'AFB les autres pôles nationaux pour s'assurer que des synergies soient trouvées et utilisées de manière optimale, et il co-anime avec eux le Portail national d'accès aux informations sur les zones humides.

L'action du pôle relais zones humides tropicales s'est structurée autour de deux principaux axes de travail :

- Réunir, analyser et rendre facilement disponibles des connaissances fiables sur les zones humides ;
- Informer, sensibiliser et animer des acteurs concernés par la gestion des zones humides.

a) Réunir, analyser et rendre facilement disponible les connaissances

Cette activité consiste en grande partie à recueillir les connaissances produites ou acquises, les bancariser et les mettre à disposition du plus grand nombre d'acteurs. Le recueil se fait par prospection auprès des différents publics producteurs de connaissance sur les zones humides (gestionnaires, techniciens, scientifiques...) mais aussi en parcourant l'information web sur les différents canaux et réseaux spécialisés.

Ces données sont ensuite restituées sur le site internet du pôle relais, ainsi que sur son  ebook, twitter et via sa newsletter.

b) Informer, sensibiliser et animer les acteurs concernés par la gestion des zones humides

L'expérience du Pôle montre que l'information et la sensibilisation des acteurs reste en enjeu crucial de l'action à conduire en matière de protection des milieux humides. La plupart des acteurs socio-économiques qui utilisent ou exploitent ces milieux n'en connaissent pas la richesse, la fragilité, les fonctions. Les décideurs (élus, responsables administratifs) ainsi que leurs services techniques, pourtant amenés à prendre des décisions clés en matière de conservation et de valorisation de ces espaces naturels sont globalement peu informés. Enfin, nombre de gestionnaires pâtissent d'un manque de connaissances fondamentales sur le fonctionnement des zones humides et le mode de gestion à adopter.

Le PRZHT a donc mis une énergie toute particulière à poursuivre et amplifier l'effort de sensibilisation et de formation des acteurs cibles à l'importance de la conservation des zones humides.

Ce volet a poussé le Pôle à développer son niveau d'expertise et son propre jeu d'outils de communication afin de pouvoir répondre parfaitement aux enjeux ultramarins.

Le travail de partage de la connaissance et de l'expertise s'est structuré autour des principales cibles homogènes de communication :

- Le jeune public : fondé sur la logique d'un investissement d'avenir, l'action du pôle sur ce jeune public s'oriente vers des manifestations comme la journée internationale des zones humides, la semaine de l'environnement, la semaine de la nature... Différents outils ont été réalisés (livrets, jeux, puzzles, posters, animations et visites) pour sensibiliser les enfants à la fragilité de ces milieux et l'intérêt de les préserver.
- Les gestionnaires et techniciens : ce public cible est principalement concerné par le travail de recherche et d'analyse réalisé par le pôle relais, notamment au travers des fiches retour d'expérience.
- Les décideurs : il a été clairement noté un impact très significatif du manque de sensibilité des élus et

autres décideurs à l'égard des zones humides.

C'est sur cette dernière cible prioritaire que le pôle-relais souhaite concentrer ses efforts au travers de l'élaboration d'un outil efficace qui serait mis à disposition des élus et administrations.

Plusieurs constats sont à l'origine de ce projet :

- Les zones humides sont des écosystèmes diversifiés et complexes, dépendants d'une réglementation dont les textes figurent principalement dans le code de l'environnement (Livre II, titre I sur les milieux aquatiques et Livre III sur les espaces naturels), mais également dans le code forestier, le code de l'urbanisme, le code rural et le code général des collectivités territoriales ;
- L'intervention au sein d'une zone humide (installations, ouvrages, travaux, activités diverses...) requiert d'effectuer des démarches auprès des différentes autorités compétentes (services de l'état, propriétaire public ou privé, organisme gestionnaire...);
- En Outre-mer français, chaque territoire possède ses propres caractéristiques en termes d'application des lois (DOM, COM, PTOM) ;

Il en résulte que :

- ➔ la réglementation appliquée en milieux humides est difficilement compréhensible et est donc réservée à une certaine catégorie de professionnels habitués aux spécificités du langage juridique ;
- ➔ par manque d'informations facilement accessibles, un grand nombre d'aménagements illégaux au sein des zones humides se mettent en place chaque année.

Il n'existe à ce jour, aucune synthèse portant sur la réglementation en zones humides dans les territoires d'Outre-mer.

Afin de pallier ce manque, le pôle relais zones humides tropicales souhaite élaborer **un guide juridique simple et pratique à destination des élus de l'Outre-mer français.**

Ce guide, **véritable outil d'aide à la décision**, sera adapté à chaque territoire de l'Outre-mer français, et fournira aux élus des réponses claires et précises à leurs interrogations, ainsi qu'un annuaire listant les personnes et institutions ressources à contacter en prévision d'un aménagement. Des études de cas concrets illustreront également ce guide.

Cette action répond directement à l'axe stratégique 4 « *Apporter un appui technique, expertise et aide à maîtrise d'ouvrage pour mieux préserver les zones humides tropicales* » de l'objectif 1 « *Encourager une meilleure protection et restauration de la santé des écosystèmes des zones humides et de leur biodiversité* » du plan stratégique d'actions 2017-2020 du PRZHT.

Spécificités du guide :

- un document opérationnel traitant de la réglementation en zones humides dans les Outre-mer (Vers qui se tourner en cas de questionnement/travaux ? Quelles règles/interdictions ? Quelles sanctions encourues ? Inclure des études de cas concrets) ;
- complet mais synthétique (document visuel et technique. Utiliser de préférence schémas, arborescences, tableaux... Éviter les textes « lourds et indigestes ») ;
- analysant tous les territoires en zone tropicale de l'Outre-mer français : Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Guyane, Mayotte, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française ;
- précis/à jour et facilement actualisable ;
- à la portée de tous ;
- doté d'un annuaire des personnes et institutions clés ;

Objectif de l'action

Un juriste spécialisé sur la thématique « zones humides » et ayant une excellente connaissance de l'Outre-mer français, aura la responsabilité de rédiger ce guide. L'équipe du pôle relais sera quant à elle chargée de le corriger et de le valider.

Les textes étant relativement complexes et en constante évolution, des veilles juridiques seront assurées régulièrement au cours des années suivant l'élaboration du guide et, si nécessaire, des corrections seront apportées aux fiches.